



**Délégation Provinciale du Commerce et de l'Industrie
de Tiznit**

**Compte Rendu sur les Journées Nationales de Protection du Consommateur
Organisées du 25/04/2013 au 27/04/2013 à Sidi Ifni**

En commémoration de la Journée National du Consommateur, la Délégation Provinciale du Commerce et de l'Industrie de Tiznit en collaboration avec l'Association de Protection du Consommateur de Sidi Ifni, et dans le cadre de ses actions d'information et de sensibilisation à la protection du consommateur a organisé du 25/04/2013 au 27/04/2013 au siège de la salle de conférence de la Municipalité de Sidi Ifni, trois journées d'information et de sensibilisation en faveur du consommateur.

Tout d'abord, le comité local chargé de cet événement à l'échelle de cette province a élaboré un programme riche et variée :

- Le jeudi 25/04/2013 : organisation des portes ouvertes du consommateur à Sidi Ifni, des dépliants sur la protection du consommateur ont été distribués dans les différents quartiers de la ville de Sidi Ifni.
- Le vendredi 26/04/2013 : organisation d'une journée d'information au profit des commerçants sur la sécurité des produits alimentaires animée par le chef du service Vétérinaire et le chef du Bureau Municipal d'hygiène à Sidi Ifni.
- Le samedi 27/04/2013 : organisation d'un séminaire à la salle de conférence de la Municipalité de Sidi Ifni, les thèmes débattus lors de cette manifestation sont les suivants :

- 1- Lecture de la loi 31-08 relative à la protection du consommateur présenté par Mr le Délégué du Commerce et de l'Industrie de Tiznit.
- 2- Sécurité alimentaire et protection du consommateur, présenté par Dr Kherrati Bouazza président de l'AMPOC.

- 3- Rôle du département de la santé dans la protection du consommateur, présenté par Mr le Délégué de du Ministère de la Santé à Sidi Ifni.
- 4- Nutrition et sécurité alimentaire présenté par Dr Mohamed El Faïd.

Au terme de cette manifestation et à l'issue d'un riche débat entre les intervenants et l'assistance, les recommandations suivantes ont été proposées :

- L'accélération de la mise en œuvre de la loi 31-08 relative à la protection du consommateur.
- Assurer l'autonomie financière des associations de protection du consommateur.
- Sensibiliser les consommateurs sur leurs droits et obligations.
- Favoriser la mise en place des actions de partenariat entre les différents intervenants dans le domaine de la protection du consommateur.
- Instaurer les guichets uniques dans toutes les provinces du Royaume.
- Sensibiliser les consommateurs sur les additifs alimentaires utilisés dans les industries alimentaires.

Bilan des journées Nationales de protection du consommateur

Du 25/04/2013 au 27/04/2013 à Sidi Ifni

Nombre de jours	Nombre d'intervention	Nombre de participants
03	05	101